

Le soulagement était de mise chez les fileyeurs boulonnais suite à l'annonce par le parlement, la commission et le conseil européens de l'interdiction de la pêche électrique, qui entrera en vigueur à partir de juillet 2021. Ce délai permettra notamment aux chalutiers néerlandais adeptes de ce type de pêche de réaliser leur reconversion. Les fileyeurs ont par ailleurs estimé qu'il faudra attendre plusieurs années pour que la ressource halieutique se régénère totalement, les dégâts de la pêche électrique étant considérables. Ils souhaitent que l'Etat viennent les aider afin de combler le manque à gagner lié à cette pratique de pêche.